

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-DN30

présenté par

M. Taverne, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard,
M. Gonzalez, M. Jacobelli, Mme Martinez et M. Rancoule

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0	0
Préparation et emploi des forces	1 000 000	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 000 000	1 000 000
Équipement des forces	0	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander des précisions sur les raisons de la diminution de 36,19% des autorisations d'engagement de la sous-action "4-12 Activités spatiales", issue du programme "178 - Préparation et emploi des forces".

Si les crédits de paiement augmentent considérablement cette année, ce qui est à saluer du fait de l'importance majeure des enjeux spatiaux, la raison de la diminution importante des autorisations d'engagement n'est pas explicitée au sein de l'annexe au PLF présentant la mission "Défense".

Afin de rendre le présent amendement recevable au titre de l'article 40 de la constitution, la somme prévue pour abonder la sous-action "4-12 Activités spatiales", du programme "178 - Préparation et emploi des forces" est prélevée sur l'action "65 - Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme 'Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant'", issue du programme "212 - Soutien de la politique de la défense".